_____ Rapport de recherche _____

Caractéristiques distinctives des personnes ayant terminé un programme de traitement de la toxicomanie par rapport à celles des personnes ayant abandonné le programme

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2014 Nº R-326

Caractéristiques distinctives des personnes ayant terminé un programme de traitement de la toxicomanie par rapport à celles des personnes ayant abandonné le programme

Isabelle Richer

Mireille Lemelin

et

Marguerite Ternes

Service correctionnel du Canada

Avril 2014

Remerciements

Les auteures tiennent à remercier Mary-Ann MacSwain de leur avoir offert son expertise en matière de programmation SAS. Elles remercient également Shanna Farrell MacDonald, Mindy Johnston, Chris Davis, Jennie Thompson et Jenelle Power, qui ont examiné une version préliminaire du présent document.

Résumé

Mots-clés : *programmes de traitement de la toxicomanie; non-achèvement du programme de traitement de la toxicomanie; motivation à l'égard du traitement; délinquants de sexe masculin*

Environ 80 % des délinquants qui purgent une peine dans un établissement fédéral au Canada souffrent de problèmes de toxicomanie qui nécessitent une intervention (Motiuk, Cousineau et Gileno, 2005; Weekes, Moser, Ternes et Kunic, 2009). Des programmes de traitement de la toxicomanie (PTT) sont offerts aux délinquants qui présentent un problème de consommation de drogue ou d'alcool au moment de leur admission dans un établissement fédéral. Il a été prouvé que ces programmes, lorsqu'ils sont suivis jusqu'au bout, réduisent les risques d'une nouvelle condamnation (Doherty, Ternes et Matheson, sous presse; Kunic et Varis, 2009). Toutefois, une proportion importante de délinquants ceux qui entreprennent un PTT ne le terminent pas, et l'abandon de ces programmes se traduit par des coûts administratifs élevés et de faibles résultats postlibératoires. Le fait de recueillir de l'information sur les délinquants qui sont les plus susceptibles d'abandonner un PTT pourrait permettre d'effectuer des interventions ciblées afin d'améliorer le taux d'achèvement des programmes.

Le but de la présente étude était d'examiner la prévalence du non-achèvement des PTT et d'évaluer dans quelle mesure les délinquants qui ne terminent pas le programme pour des raisons de nature personnelle (p. ex., raisons personnelles, abandon, suspension) diffèrent de ceux qui ne le terminent pas pour des raisons de nature administrative (p. ex., transfèrement, libération, annulation du programme) pour ce qui est du profil démographique, des antécédents de toxicomanie avant l'incarcération, des antécédents criminels, de la participation aux PTT, des facteurs criminogènes, du risque de récidive, du potentiel de réinsertion sociale et des accusations d'infraction disciplinaire. L'échantillon étudié était composé de 4 592 délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale, qui ont participé à un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée ou élevée reconnu à l'échelle nationale entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2010, et qui ont rempli le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT). Près de 85 % des délinquants de l'échantillon ont terminé leur programme (n = 3 899), 13 % ne l'ont pas terminé pour des raisons personnelles (n = 587) et 2 % ne l'ont pas terminé pour des raisons administratives (n = 106).

Les résultats ont montré que les délinquants n'ayant pas terminé leur PTT pour des raisons personnelles se distinguaient, pour un certain nombre de variables, de ceux ne l'ayant pas terminé pour des raisons administratives et de ceux l'ayant terminé. Comparativement aux délinquants ayant terminé leur programme, ceux qui ne l'avaient pas terminé pour des raisons personnelles étaient plus jeunes, moins scolarisés, moins motivés à l'égard des interventions et plus susceptibles de purger une peine pour avoir commis un crime violent, de faire l'objet d'accusations graves pendant leur incarcération, d'avoir participé à un PTT d'intensité élevée, et de présenter des antécédents d'emploi instables. Relativement peu de différences ont été notées entre les délinquants ayant terminé leur PTT et ceux ne l'ayant pas terminé pour des raisons administratives.

Les résultats indiquent que les délinquants n'ayant pas terminé leur PTT forment un groupe hétérogène, ce dont il faudrait tenir compte au moment d'évaluer l'efficacité de ces programmes. Ils révèlent également que les délinquants qui ne terminent pas le programme pour des raisons personnelles présentent des caractéristiques individuelles pouvant avoir un effet sur leur réponse au traitement. Cibler les délinquants présentant ce profil particulier et adapter les interventions de façon à faciliter leur apprentissage pourrait contribuer à réduire le taux d'abandon des programmes et favoriser leur réadaptation.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Liste des tableaux vi
Liste des annexes vi
Introduction 1
Non-achèvement des programmes 3
Présente étude 6
Méthode 7
Participants 7
Procédure/Approche analytique 9
Sources de données 9
Mesures 10
Analyses statistiques 14
Résultats 16
Différences entre les groupes sur le plan des caractéristiques démographiques 16
Différences entre les groupes quant aux renseignements sur les peines et aux accusations d'infraction disciplinaire 16
Différences entre les groupes pour ce qui touche les besoins liés aux facteurs criminogènes et le risque de récidive 20
Différences entre les groupes sur le plan des antécédents de toxicomanie avant l'incarcération. 22
Différences entre les groupes pour ce qui touche l'exposition aux PTT et la motivation à l'égard des interventions 25
Limites et orientations futures 32
Conclusions 33
Bibliographie 34

Liste des tableaux

Tableau 1 *États de la participation aux programmes de traitement de la toxicomanie* 8
Tableau 2 *Données démographiques sur les délinquants en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie* 18
Tableau 3 *Renseignements sur la peine et accusations d'infraction disciplinaire pendant la peine en cours en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie* 19
Tableau 4 *Besoins liés aux facteurs criminogènes et risque de récidivisme en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie* 21
Tableau 5 *Antécédents de consommation et d'abus de drogue ou d'alcool en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie* 24
Tableau 6 *Exposition aux programmes de traitement de la toxicomanie et motivation à l'égard des interventions en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie* 25
Tableau 7 *Rapports de cotes corrigés et intervalles de confiance à 95 % pour la régression logistique distinguant les participants ayant terminé leur programme de ceux ne l'ayant pas terminé pour des raisons personnelles (n = 4 486)* 27

Liste des annexes

Annexe A : Tests du chi carré a posteriori..... 38

Introduction

La recherche a permis de constater qu'il existait un lien étroit entre la toxicomanie et les comportements criminels (Gendreau, Goggin, Cullen et Andrews, 2000; Grant, Kunic, MacPherson, McKeown et Hansen, 2003). En outre, des publications internationales soulignent la forte prévalence des problèmes de toxicomanie chez les délinquants incarcérés. À titre d'exemple, une enquête nationale sur la santé des délinquants réalisée en Australie en 2009 a indiqué que, dans les 12 mois précédant leur incarcération, 52 % des 27 000 délinquants visés par l'enquête consommaient de l'alcool dans des proportions dangereuses et que 71 % avaient fait usage de drogues illicites (Australian Institute of Health and Welfare, 2010). De même, lors d'une enquête menée dans les établissements carcéraux écossais en 2006, presque la moitié (44 %) des délinquants ont déclaré que leur toxicomanie leur causait des problèmes avant leur arrestation (UK Drug Policy Commission, 2008). Au Canada, les données montrent que 80 % des hommes qui purgent une peine dans un établissement fédéral souffrent de problèmes de toxicomanie nécessitant une intervention (Motiuk, Cousineau et Gileno, 2005; Weekes, Moser, Ternes et Kunic, 2009), et que 34 % de ces personnes sont aux prises avec des problèmes de consommation de drogue ou d'alcool d'importants à grave et ont besoin de suivre un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité élevée (Weekes et coll., 2009).

La toxicomanie est non seulement un important facteur de délinquance, elle peut également entraîner un taux élevé de réincarcération. Dans le cadre d'une étude menée au Canada auprès de délinquants des deux sexes, il est apparu que les problèmes de consommation de drogue et d'alcool étaient en cause dans 73 % des suspensions de la mise en liberté (Weekes, Millson et Lightfoot, 1995). De plus, les personnes qui avaient un problème de toxicomanie d'important à grave étaient presque deux fois plus susceptibles d'être réincarcérés que celles n'ayant aucun problème de toxicomanie ou ayant un faible problème de toxicomanie. La toxicomanie et les taux élevés de récidive étant étroitement liés, régler les problèmes de toxicomanie (de modérés à élevés) devrait être une priorité dans le milieu correctionnel.

Dans le cadre de la stratégie du Service correctionnel du Canada (SCC) visant à contribuer à la sécurité publique par la réadaptation des délinquants dans la collectivité, des programmes de traitement de la toxicomanie (PTT) sont offerts aux délinquants qui présentent un problème de consommation d'alcool ou de drogue. Parmi ces programmes, citons notamment

le Programme national de traitement de la toxicomanie (PNTT), le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT) et le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (PIDT)[1]. Ces programmes se sont révélés efficaces pour réduire le taux de récidive chez les délinquants qui les ont suivis au complet; cependant, une grande partie des délinquants qui entreprennent ces programmes ne les terminent pas. L'abandon de ces programmes se traduit par des coûts administratifs élevés et d'importants taux de réincarcération (Doherty et coll., sous presse; Kunic et Varis, 2009; McMurran et Theodosi, 2007; Ternes et coll., sous presse). Ceux qui ne terminent pas les programmes présentent des caractéristiques qui peuvent être associées à un risque de récidive. Des recherches antérieures réalisées par le SCC sur l'abandon des programmes ont mis en lumière l'hétérogénéité des personnes qui ne terminent pas leur programme en ce qui a trait aux risques, aux besoins et à la motivation à l'égard des interventions. Les résultats de ces recherches indiquent que les personnes qui n'ont pas terminé le programme pour des raisons personnelles (comportement à l'extérieur du programme ou circonstances qui ne sont pas liées au programme) présentent un profil de risque plus élevé, comparativement à ceux qui ont terminé leur programme ou qui ne l'ont pas terminé pour des raisons administratives (c.-à-d. des raisons indépendantes de leur volonté; Nunes et Cortoni, 2006b). La documentation scientifique indique également que les délinquants que ne terminent pas leur PTT présentent des caractéristiques individuelles particulières qui réduisent leur capacité à suivre leur programme jusqu'au bout. Selon le principe de réceptivité, il ne suffit pas d'offrir aux délinquants des programmes d'intervention adéquats; le mode de prestation doit être adapté aux participants pour les aider à progresser dans leur programme. Déterminer le profil des délinquants moins susceptibles de terminer leur PTT permettrait de mieux comprendre leurs problèmes particuliers de réceptivité au traitement, et de mettre sur pied des stratégies efficaces pour faire en sorte qu'ils suivent leur programme de traitement de la toxicomanie en entier.

[1] Le SCC a commencé la mise à l'essai du Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI) pour les délinquants de sexe masculin dans la région du Pacifique en janvier 2010, dans la région de l'Atlantique en juin 2011, et dans la région du Québec à l'automne 2013 (SCC, 2013a). Le MPCI cible de multiples besoins en programmes correctionnels, y compris la toxicomanie, dans un seul programme. Ainsi, des programmes distincts ciblant uniquement la toxicomanie ne sont plus nécessaires. Parallèlement, le PIDT a été aboli dans tous les établissements correctionnels fédéraux pour femmes en juin 2011 pour faire place au Programme correctionnel pour délinquantes, qui cible lui aussi de multiples besoins en programmes correctionnels, y compris ceux relatifs à la toxicomanie.

Non-achèvement des programmes

Comme il a été mentionné, des études ont révélé que les PTT offerts par le SCC réduisent efficacement le risque de récidive chez les personnes qui les suivent en entier (Doherty et coll., sous presse; Kunic et Varis, 2009; Ternes et coll., sous presse), mais qu'une grande partie des détenus qui entreprennent un PTT ne le terminent pas. Par exemple, des études récentes menées sur le PNTT ont permis de déterminer que 19 % de ceux qui ont entrepris un PNTT−Intensité élevée et 8 % de ceux qui ont entrepris un PNTT–Intensité modérée n'ont pas réussi à terminer le programme (Doherty et coll., sous presse; Ternes et coll., sous presse). McMurran et Theodosi (2007) ont analysé 17 échantillons de délinquants participant à des programmes correctionnels à travers le monde, et ont découvert que le taux d'abandon était de presque 15 % pour les échantillons suivant un programme en établissement, et de presque 46 % pour les échantillons suivant un programme dans la collectivité.

Des études ont également fait ressortir que les délinquants qui ne complétaient pas leur PTT obtenaient de faibles résultats postlibératoires, puisque leur taux de réincarcération tendait à être plus élevé que celui des délinquants ayant terminé leur programme. Une étude portant sur les effets de la réussite d'un PDAT a révélé que les personnes n'ayant pas terminé leur programme présentaient deux fois plus de risques de réincarcération, après une période de 18 mois, que celles ayant suivi leur programme en entier (Kunic et Varis, 2009). De même, les résultats d'une étude portant sur l'efficacité du PNTT–Intensité élevée et du PNTT–Intensité modérée démontrent que les probabilités de réincarcération des délinquants n'ayant pas terminé leur programme étaient respectivement de 34 % et 25 %, comparativement à ceux l'ayant terminé (Doherty et coll., sous presse; Ternes et coll., sous presse).

Des recherches ont aussi montré que les délinquants qui avaient entrepris un programme, mais qui ne l'avaient pas terminé, étaient en fait plus susceptibles d'être réincarcérés que ceux n'ayant suivi aucun programme (Cann, Falshaw, Nugent et Friendship, 2003; Doherty et coll., sous presse; Hanson et Bussiere, 1998; McMurran et Theodosi, 2007; McMurran et McCulloch, 2007; Ternes et coll., sous presse; Wormith et Olver, 2002). Doherty et coll. (sous presse) se sont penchés sur le PNTT–Intensité élevée et ont découvert que les délinquants qui n'étaient pas parvenus à terminer le programme étaient 34 % plus susceptibles d'être réincarcérés que ceux ayant terminé le programme. Une étude similaire portant sur le PNTT–Intensité modérée a permis de constater que les délinquants qui n'avaient pas terminé le programme étaient

25 % plus susceptibles d'être réincarcérés que ceux ayant terminé le programme (Ternes et coll., sous presse). Il est ressorti d'une méta-analyse de 17 études portant sur les résultats liés à l'achèvement des traitements cognitivo-comportementaux que les délinquants n'ayant suivi aucun traitement présentaient moins de risques de récidive que les personnes n'ayant pas terminé leur programme (McMurran et Theodosi, 2007). Bien que ces résultats puissent s'expliquer en partie par une faible comparabilité des risques entre les échantillons, il est tout de même possible que les personnes n'ayant pas terminé leur programme présentent un plus grand risque de récidive. Ces constatations donnent à penser qu'il serait utile de pousser plus loin les recherches et d'établir une distinction entre les différentes raisons menant à l'abandon des programmes, afin de cerner les caractéristiques qui distinguent les personnes ayant mené à bien leur programme de celles qui l'ont abandonné volontairement ou qui ont cessé de le suivre pour des raisons administratives. Il importe également de cerner les facteurs associés à l'abandon des programmes, puisque certains d'entre eux peuvent jouer un rôle plus important que d'autres dans la récidive. Wormith et Olver (2002) ont classé en trois catégories les raisons du non-achèvement des programmes en milieu correctionnel : abandon par le client, renvoi du programme à l'initiative de l'organisme, et sortie pour des raisons administratives. Ils ont observé peu de différences entre les délinquants qui ont été renvoyés du programme et ceux qui l'ont abandonné.

Le maintien des délinquants dans leur programme peut être crucial pour la réussite de leur réinsertion sociale. Qui plus est, l'abandon des programmes fait en sorte que le nombre de participants dans les classes n'est pas optimal, ce qui peut nuire aux autres personnes en traitement et avoir des répercussions sur les coûts administratifs totaux (McMurran et Theodosi, 2007). Compte tenu du taux élevé de récidive associé aux abandons et des coûts importants qui en découlent, il devient impératif de cerner les raisons qui sous-tendent le non-achèvement des programmes en milieu correctionnel, et de déterminer les caractéristiques des délinquants qui sont plus les susceptibles d'interrompre leur programme.

De nombreuses études montrent des différences entre les délinquants qui terminent un PTT et ceux qui ne le terminent pas. Plusieurs facteurs importants ont été déterminés comme étant fortement liés au non-achèvement des programmes. Notamment, comparativement aux personnes qui terminent leur programme, celles qui ne le terminent pas sont généralement plus jeunes (Agosti et coll., 1996; Hanson et Bussiere, 1998; McMurran et McCulloch, 2007; McMurran et Theodosi, 2006; Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b; Saum, Scarpitti et Robbins,

2001), moins instruites (Agosti et coll., 1996; Brown, 2010; Nunes et Cortoni, 2006a; Wormith et Olver, 2002) et sans emploi (Butzin, Saum, et Scarpitti, 2002; Hiller, Knight et Simpson, 1999; Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b; Wormith et Olver, 2002), et font partie d'une minorité visible (Agosti et coll., 1996; Wormith et Olver, 2002; Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b). Comparativement aux personnes qui terminent leur programme, celles qui ne le terminent pas présentent un plus grand risque de récidive (selon l'Échelle d'information statistique sur la récidive; Hiller et coll., 1999; Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b; Wormith et Olver, 2002), des besoins élevés pour ce qui touche les facteurs criminogènes (Hiller et coll., 1999; Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b), des antécédents criminels plus importants (Evans, Hser et Huang, 2009), une plus faible motivation à l'égard du traitement (Evans et coll., 2009; Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b) ainsi que des antécédents de toxicomanie plus longs, et elles ont déjà consommé des drogues telles que des opioïdes, du crack, des méthamphétamines et de l'héroïne (Agosti et coll., 1996; Evans et coll., 2009; Hiller et coll., 1999).

Nunes et Cortoni (2006b) ont analysé les différents types d'abandon associés aux divers programmes offerts en établissement, afin de comparer les caractéristiques des délinquants n'ayant pas terminé leur programme. Ces derniers ont été classés en fonction de la raison pour laquelle ils n'ont pas terminé : 18 % n'ont pas terminé pour des raisons administratives, 41 % en raison de circonstances personnelles et 41 % ont abandonné ou ont été renvoyés. Les résultats ont indiqué que les caractéristiques des personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives ne présentaient pas de différences notables avec celles des personnes ayant terminé leur programme, notamment sur le plan de l'âge, du risque, de la motivation et des besoins liés aux facteurs criminogènes en général. En revanche, les délinquants qui avaient abandonné volontairement leur programme étaient plus jeunes, présentaient un niveau de risque supérieur, avaient des besoins plus élevés relativement aux facteurs criminogènes et étaient moins motivés à l'égard des interventions que les délinquants ayant terminé leur programme ou ne l'ayant pas terminé pour d'autres raisons. Cette hétérogénéité parmi les délinquants qui ne terminent pas leur programme, y compris les programmes de traitement de la toxicomanie, peut être l'indice que cette sous-population présente des besoins qui nécessitent une attention particulière. Si les délinquants qui ont de grands besoins ou qui présentent un risque élevé sont plus susceptibles d'abandonner ou d'être renvoyés, il faudrait peut-être prendre des mesures pour

faire en sorte que ces individus poursuivent leur programme, puisque ce sont eux qui en ont probablement le plus besoin.

Présente étude

Le but de la présente étude était d'examiner et de différencier les caractéristiques individuelles des délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale qui terminent leur programme de traitement de la toxicomanie et de ceux qui ne le terminent pas. L'objectif précis de l'étude était d'examiner ce qui distingue les personnes qui ne terminent pas leur programme (pour des raisons personnelles ou pour des raisons administratives) et les personnes qui le terminent, pour ce qui est du profil démographique, des antécédents de toxicomanie avant l'incarcération, des antécédents criminels, des risques de récidive, du potentiel de réinsertion sociale et des accusations d'infraction disciplinaire. Cette information contribuera à une meilleure compréhension des différences entre les personnes qui terminent leur programme et celles qui ne le terminent pas, et ainsi d'être en mesure de mener des interventions adaptées et de mettre en œuvre des stratégies de gestion de cas qui permettront d'intervenir plus efficacement auprès de ces délinquants.

Méthode

Participants

L'échantillon étudié était composé de 4 592 délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale, qui avaient pris part à un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité modérée ou élevée reconnu à l'échelle nationale (PNTT, PDAT) entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2010, et qui avaient rempli le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT). De cet échantillon, 3 899 (85 %) ont terminé leur programme, 587 (13 %) ne l'ont pas terminé pour des raisons de nature personnelle (abandon, suspension, raisons personnelles) et 106 (2 %) ne l'ont pas terminé pour des raisons administratives (transfèrement, annulation du programme, libération, transfert d'affectation, expiration du mandat). Voir le tableau 1 pour plus de détails concernant l'état de participation aux PTT. Des 4 592 délinquants étudiés, 83 % ont participé à un programme d'intensité modérée et 17 % ont participé à un programme d'intensité élevée; 7 % des 4 592 délinquants étudiés ont participé à un programme d'intensité élevée ou modérée pour délinquants autochtones (PDAT).

Dans l'échantillon complet, l'âge moyen des délinquants à leur entrée dans le programme était de 34 ans (écart-type = 9,8). Le plus âgé avait 74 ans et le plus jeune avait 18 ans. Pami les participants, 18 % ont déclaré être d'origine autochtone (Inuit, Métis et Premières Nations). Plus de la moitié (53 %) des participants se sont dits célibataires, 39 % étaient mariés ou en union de fait, et 8 % ont dit avoir déjà été mariés (divorcés ou veufs). La majorité des délinquants purgeaient une peine d'une durée déterminée, dont la durée moyenne était de 3,4 ans (écart-type = 1,9). Une faible proportion de l'échantillon (1 %) purgeait une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée. Plus de la moitié (66 %) des participants purgeaient leur première peine, 19 % à leur deuxième et 15 % à leur troisième ou plus.

Tableau 1

États de la participation aux programmes de traitement de la toxicomanie

État	Participants ayant terminé leur programme (*n* = 3 899)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) (*n* = 587)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) (*n* = 106)	
	n	%	*n*	%	*n*	%
Programme réussi	3 731	96	-	-	-	-
Suspension	-	-	367	63	-	-
Transfèrement	-	-	-	-	41	39
Annulation du programme	-	-	-	-	22	21
Libération	-	-	-	-	31	29
Participation à toutes les séances	168	4	-	-	-	-
Transfert d'affectation	-	-	-	-	8	7
Incomplet	-	-	220	37	-	-
Expiration du mandat	-	-	-	-	4	4

Procédure/Approche analytique

Définition d'achèvement et de non-achèvement d'un programme de traitement de la toxicomanie. L'état de la participation aux programmes de traitement de la toxicomanie a été déterminé à partir de données provenant du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). Dans le cadre de la présente étude, les délinquants ont été classés en trois groupes, selon leur degré de participation. Le modèle utilisé pour distinguer les groupes est calqué sur celui de Wormith et Olver (2002), dans lequel le non-achèvement du programme découle soit d'un abandon par le client, d'un renvoi du programme par l'organisme, ou de raisons administratives. Cette distinction est importante, car certains types de départs peuvent être particulièrement liés à un type de délinquant précis, susceptible de présenter un plus grand risque de récidive.

Les *participants ayant terminé leur programme* sont notamment les délinquants qui ont terminé avec succès leur programme ou qui ont assisté à toutes les séances. Les *participants n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives* sont notamment les délinquants qui n'ont pas terminé leur programme pour des raisons indépendantes de leur volonté (p. ex., libération, expiration du mandat, transfèrement dans un autre établissement, annulation du programme, transfert d'affectation). Dans ces cas, le départ du programme était d'origine structurelle et n'était pas lié au participant lui-même. Les *participants n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles* sont notamment les délinquants qui n'ont pas terminé leur programme pour des raisons qui se rapportent à eux (p. ex. la personne a été admise à l'hôpital, ou a été placée en isolement sollicité ou non sollicité). Les délinquants qui ont abandonné le programme volontairement ou qui en ont été exclus par le personnel font aussi partie de ce groupe. Ces derniers n'ont pas terminé leur programme en raison de leur comportement ou parce qu'ils ne participaient pas suffisamment aux séances (c.-à-d. qu'ils se présentaient aux séances, mais ne faisaient pas suffisamment d'efforts).

Sources de données

Deux bases de données ont été utilisées dans le cadre de ce projet de recherche. La première est le SGD, qui est une base de données administrative et opérationnelle électronique dont le SCC se sert pour saisir tous les dossiers relatifs à un délinquant pendant toute la durée de leur peine sous responsabilité fédérale. Le SGD a été utilisé pour obtenir des données sur les caractéristiques démographiques des délinquants, des rapports sur les programmes correctionnels, des renseignements concernant les peines et les condamnations, les résultats de

l'Évaluation initiale des délinquants (EID), y compris l'évaluation des facteurs de risque statiques et dynamiques et des besoins, et des renseignements sur les accusations d'infraction disciplinaire. La deuxième base, le QIT, a servi à établir les tendances relatives à la toxicomanie avant l'incarcération et à déterminer la gravité des problèmes de toxicomanie au sein de l'échantillon. Le QIT, que les délinquants de sexe masculin doivent remplir à leur admission au SCC, est une évaluation des problèmes de toxicomanie qui contient des questions sur les antécédents de toxicomanie et qui porte sur différents domaines (Kunic, 2006; Kunic et Grant, 2006).

Mesures

Caractéristiques démographiques. Les caractéristiques démographiques qui ont été examinées dans cet échantillon sont notamment l'âge au début du programme, l'état matrimonial (célibataire, marié/en union de fait, divorcé, veuf) et l'ascendance autochtone.

Renseignements sur la peine et l'infraction. La présence dans le système correctionnel fédéral a été examinée en tenant compte de la durée de la peine en cours (nombre de jours entre le début de la peine et la date d'expiration du mandat), du nombre total de peines fédérales encourues, et du fait le cas échéant que la peine en cours découle d'une infraction liée à la drogue ou d'un crime violent (comportements ayant causé la mort ou des lésions corporelles, vol à main armée, infractions sexuelles avec contact).

Accusations d'infraction disciplinaire. Les accusations d'infraction disciplinaire sont consignées dans le SGD. Ces accusations peuvent être mineures ou graves, selon la gravité de l'infraction et le jugement du personnel du SCC. Les cas d'inconduite en établissement comme les bagarres entre détenus et la possession de drogue sont habituellement réputés être des accusations graves, alors que les accusations relatives à la désobéissance aux règles et à la possession d'un objet non autorisé sont généralement dites mineures. Seules les infractions disciplinaires pour lesquelles le détenu a été reconnu coupable ont été prises en compte dans la présente étude.

Besoins liés aux facteurs criminogènes. Les besoins liés aux facteurs criminogènes (c.-à-d. le risque dynamique) d'un délinquant sont évalués lors de l'EID (Motiuk, 1997), dans les 90 jours suivant son admission dans un établissement fédéral (SCC, 2007). Plusieurs aspects sont abordés afin d'obtenir une évaluation exhaustive des besoins relatifs aux facteurs criminogènes du délinquant. Les renseignements provenant des entrevues avec le délinquant et d'autres

sources d'information comme les rapports de police, les membres de la famille, les agents de libération conditionnelle, les agents correctionnels et les autres membres du personnel sont analysés afin de vérifier la présence de sept facteurs criminogènes importants : emploi et éducation (35 indicateurs), relations conjugales et familiales (31 indicateurs), fréquentations (11 indicateurs), fonctionnement dans la collectivité (21 indicateurs), toxicomanie (29 indicateurs), orientation personnelle et affective (46 indicateurs) et attitude générale (24 indicateurs).

L'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) de l'EID permet d'évaluer divers facteurs de risque dynamique relevant de ces sept domaines, en se fondant sur une multitude d'indicateurs (Brown et Motiuk, 1995). L'IDAFD fournit une estimation du niveau de besoin (faible, modéré, élevé) associé à chaque domaine, ainsi qu'une évaluation générale du risque dynamique.[2] L'emploi et l'éducation ayant déjà été déterminés comme étant des facteurs de prévision du non-achèvement des programmes de traitement de la toxicomanie, des indicateurs plus précis (questions dichotomiques) ont été utilisés pour évaluer ces facteurs. Une faible scolarité est mesurée par l'énoncé « A moins d'une 10e année ou l'équivalent? » et une instabilité en matière d'emploi par l'énoncé « Antécédents d'emploi instables? ».

Évaluation du risque. L'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (ISR-R1) est un outil d'évaluation du risque validé qui est utilisé pour analyser les facteurs de risque, afin d'évaluer le risque de récidive (de très faible à très élevé), pendant les trois premières années suivant la libération des délinquants incarcérés dans un établissement correctionnel fédéral (Nafekh et Motiuk, 2002). Un autre instrument, l'Évaluation des facteurs statiques (EFS), fournit des renseignements détaillés sur les antécédents criminels et les facteurs de risque de chaque délinquant, lesquels sont susceptibles contribuer à sa cote de risque globale à l'admission (Motiuk, 1997; SCC, 2007). Les politiques du SCC ne permettent pas d'utiliser

[2] Une version révisée de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD-R) a été mise en place en octobre 2009. Cette version révisée contient moins d'indicateurs, mais les sept facteurs ont été conservés. L'IDAFR et l'IDAFR-R sont des outils distincts qui contiennent des éléments et des choix de réponse différents, et pour lesquels le personnel doit suivre une formation différente. Par conséquent, les données des deux outils ne peuvent être combinées. Puisque très peu de délinquants du présent échantillon ont été admis après la mise en œuvre de l'IDAFD-R, (c.-à-d. moins de 10 % de l'échantillon), seuls les facteurs de l'IDAFD original ont été considérés dans la présente étude. Toutefois, puisque l'IDAFD et l'IDAFD-R ont des composants équivalents en ce qui concerne l'éducation et les antécédents d'emploi instables, les données provenant des deux outils ont été utilisées.

l'Échelle d'ISR-R1 pour les délinquants autochtones; c'est pourquoi la cote de risque des délinquants autochtones a été évaluée au moyen de l'analyse des facteurs statiques de l'EID.

Potentiel de réinsertion sociale. Le potentiel de réinsertion sociale est une cote qui permet de déterminer le risque que le délinquant présente pour la collectivité et qui est fondée sur la cote de sécurité attribuée au délinquant (cote sur l'Échelle de classement par niveau de sécurité [ECNS]), la cote pour les facteurs statiques à l'EID, et le résultat de l'Échelle d'ISR-R pour les délinquants non autochtones ((Motiuk & Nafekh, 2001; SCC, 2007). Le potentiel de réinsertion sociale, en ce qui concerne les délinquants autochtones, fait entrer en ligne de compte la cote sur l'ECNS, la cote pour les facteurs statiques à l'EID et la cote des facteurs dynamiques à l'EID. On attribue aux délinquants un niveau « faible », « modéré » ou « élevé » de potentiel de réinsertion sociale.

Antécédents de toxicomanie. Comme il a été mentionné précédemment, le QIT est rempli par les délinquants de sexe masculin à leur admission dans le système correctionnel fédéral, et sert à déterminer l'existence d'un problème de toxicomanie et la gravité de celui-ci, le cas échéant (Kunic, 2006; Kunic et Grant, 2006). Le QIT comprend notamment L'Échelle de dépendance à l'alcool (ADS; Skinner et Horn, 1984) et le Questionnaire sur la consommation de drogues (DAST; Skinner, 1982), qui servent à cerner les problèmes de consommation d'alcool et de drogue. Le QIT est également utilisé pour déterminer la drogue de prédilection du délinquant et pour établir s'il a fait usage de drogues injectables dans l'année précédant son arrestation. La drogue de prédilection est déterminée à l'aide la question suivante : « Pensez aux 12 mois précédant votre arrestation pour l'infraction ou les infractions à l'origine de votre peine actuelle. Quelle drogue avez-vous consommé le plus souvent? » Les drogues de prédilection ont été classées en sept catégories : 1) cannabis; 2) cocaïne (cocaïne en poudre et crack); 3) opiacés sur ordonnance; 4) héroïne; 5) amphétamines (MDA, drogue de l'amour, ecstasy, amphétamines, speeds); 7) autres (hallucinogènes, méthadone, inhalants, médicaments d'ordonnance [benzodiazépines, tranquillisants, barbituriques], stéroïdes, drogues naturelles, optimiseurs de performance et autres).

Le DAST est utilisé pour évaluer la gravité des problèmes associés à l'usage de drogues dans les 12 mois précédant l'arrestation. Pour ce faire, 20 questions sont évaluées selon des réponses dichotomiques. Les questions portent notamment sur la fréquence de consommation, les symptômes de dépendance, l'étendue des gênes liées à la drogue, le sentiment de culpabilité

et les traitements antérieurs (Boland, Henderson et Baker, 1998). En voici des exemples : « Preniez-vous plus d'une drogue à la fois? » « La consommation de drogue a-t-elle déjà causé des problèmes entre vous et votre conjoint(e)? » Les résultats globaux se divisent en cinq degrés de gravité : aucun problème (note de 0), problème faible (1 à 5), problème modéré (6 à 10), problème important (11 à 15), et problème grave (16 à 20). Des données probantes montrent que le DAST présente une excellente fiabilité (Coefficient alpha de Cronbach = 0,86 à 0,95) (Boland et coll., 1998) et bonne bonne validité externe (Yudko, Lozhkina et Fouts, 2007).

L'ADS évalue la gravité des problèmes de consommation d'alcool dans les 12 mois précédant l'arrestation et met l'accent sur la détection des symptômes physiologiques associés à la consommation d'alcool. L'ADS comporte 25 questions, dont les suivantes : « Aviez-vous des tremblements au moment de dessoûler (tremblements des mains ou tremblement intérieur)? », « Vous est-il arrivé de voir des choses qui n'existaient pas vraiment, après avoir bu? ». Les résultats globaux se divisent en cinq degrés de gravité : aucun problème (0), problème faible (1 à 13), problème modéré (14 à 21), problème important (22 à 30), et problème grave (31 à 47). L'ADS présente une excellente fiabilité (Coefficient alpha de Cronbach 0,85 à 0,94) ainsi qu'une excellente validité externe (Boland et coll., 1998).

Dans la présente étude, les délinquants ont été classés en quatre catégories : principalement buveur excessif, principalement toxicomane, toxicomane et buveur excessif, ou ni toxicomane ni buveur excessif. Ces catégories ont été établies à partir des résultats obtenus au DAST et à l'ADS : si le délinquant avait obtenu « aucun problème » ou « problème faible » aux deux évaluations, il était classé dans la catégorie « ni toxicomane ni buveur excessif »; si le résultat au DAST était le même (modéré, important ou grave) que celui obtenu à l'ADS, le délinquant était classé dans le groupe « toxicomane et buveur excessif »; si le résultat à l'ADS était plus grave que celui obtenu au DAST, le délinquant était classé dans le groupe « principalement buveur excessif »; si le résultat au DAST était plus grave que celui obtenu à l'ADS, le délinquant était classé dans le groupe « principalement toxicomane ».

Exposition aux programmes de traitement de la toxicomanie. Le SCC offre aux délinquants divers PTT en fonction de la gravité de leurs problèmes de consommation : les PNTT – intensité élevée et modérée, et les PDAT – intensité élevée et modérée. Les délinquants ont été catégorisés en trois groupes distincts (les personnes ayant terminé leur programme, les personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles et les personnes

n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives), selon l'état de la participation au premier PTT. L'exposition aux PTT a été évaluée selon le degré d'intensité du programme (modéré ou élevé).

Motivation à l'égard des interventions. Le niveau de motivation à l'égard des interventions a été déterminé à partir des renseignements recueillis lors de l'entrevue initiale, afin de déterminer si les délinquants étaient disposés à participer à des programmes et des interventions conçus pour répondre à leurs besoins relatifs aux facteurs criminogènes. Le niveau de motivation est évalué en fonction de plusieurs facteurs : a) le fait que le délinquant admet que son mode de vie et son comportement posent problème et ont des conséquences, dont l'incarcération; b) la mesure dans laquelle le délinquant s'accommode du problème et des répercussions sur sa vie; c) la responsabilité personnelle ressentie à l'égard du problème; d) la volonté de changer (intention de participer à un programme correctionnel); e) le fait que le délinquant possède les habiletés et les connaissances requises pour changer son comportement; f) le niveau du soutien externe apporté par la famille, les amis ou d'autres membres de la collectivité; g) les antécédents du délinquant témoignant de sa capacité de changer. Le niveau de motivation est mesuré sur une échelle à trois points. La cote « faible » indique que le délinquant nie vigoureusement avoir besoin de changer, la cote « moyen » indique que le délinquant n'admet pas entièrement avoir besoin de changer, mais qu'il est disposé à participer à des programmes, et la cote « élevé » indique que le délinquant est prêt à participer à des programmes et qu'il est motivé à changer (SCC, 2007).

Analyses statistiques

Les délinquants qui ont pris part à un PNTT ou à un PDAT d'intensité élevée ou modérée et qui ont été évalués au moyen du QIT ont d'abord été classés en trois groupes selon l'état de leur participation au PTT : les participants ayant terminé leur programme, les participants n'ayant pas terminé pour des raisons personnelles et les participants n'ayant pas terminé pour des raisons administratives. Les différences entre les groupes, pour ce qui touche le profil démographique, les antécédents de toxicomanie avant l'incarcération, les antécédents criminels, l'exposition aux PTT, les besoins relatifs aux facteurs criminogènes, le risque de récidive, le potentiel de réinsertion sociale et les accusations d'infraction disciplinaire, ont d'abord été examinées à l'aide d'analyses bidimensionnelles. Les corrélats ont été choisis en fonction de leur pertinence théorique et de la documentation disponible. Les relations entre les groupes et les

variables nominales ont été examinées au moyen du chi carré de Pearson. La taille d'effet des associations fortes a été examinée à l'aide du *V* de Cramer. On a jugé que la valeur V de Cramer traduisait une faible association quand elle était inférieure à 0,10, une légère association quand elle était comprise entre 0,10 et 0,30, une association modérée quand elle était située entre 0,30 et 0,50 et une forte association quand elle était d'au moins 0,50 (AcaStat, 2012). Lorsque des différences significatives étaient constatées entre les trois groupes, des tests du chi carré ont été effectués a posteriori. Les différences entre les groupes, pour les variables continues, ont été analysées au moyen de l'analyse de la variance (ANOVA). Des comparaisons par paire ont été effectuées a posteriori à afin d'obtenir des résultats significatifs sur le plan statistique. Étant donné la grande taille de l'échantillon, la taille d'effet était considérée comme beaucoup plus importante que la valeur *p*; c'est pourquoi la correction de Bonferonni n'a pas été utilisée pour le présent rapport, mais plutôt le *V* de Cramer.

Toutes les variables associées au statut du groupe à une valeur *p* inférieure ou égale à 0,20 dans les analyses bidimensionnelles ont été prises en compte dans le modèle final. Une régression logistique a été utilisée pour modéliser les probabilités qu'un détenu ne termine pas le PTT en fonction de diverses covariables, dont le profil démographique, les antécédents criminels, les antécédents de toxicomanie, l'exposition aux PTT, les besoins relatifs aux facteurs criminogènes, le risque de récidive, le potentiel de réinsertion sociale et les accusations d'infraction disciplinaire. Les variables qui n'ont pas atteint un niveau de signification inférieur à 0,05 étaient retirées une à la fois, jusqu'à ce que le modèle ne compte plus que des variables permettant de prédire l'abandon du PTT de façon significative.

Résultats

Différences entre les groupes sur le plan des caractéristiques démographiques

Les caractéristiques démographiques des trois groupes ont été examinées et sont présentées dans le tableau 2. De façon générale, les analyses bidimensionnelles montrent que les groupes différaient de façon significative pour ce qui a trait à l'état matrimonial, à l'âge au début du programme et à l'ascendance autochtone. Des analyses a posteriori ont été réalisées lorsque d'importantes différences étaient observées entre les groupes. Les résultats de ces analyses sont présentés à l'annexe A. Une proportion beaucoup plus élevée de personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles étaient célibataires (57 %), comparativement aux personnes ayant terminé leur programme (52 %). En ce qui concerne l'état matrimonial, il n'y avait pas de différences significatives entre les personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives, les personnes l'ayant terminé et les personnes ne l'ayant pas terminé pour des raisons personnelles. Les personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles étaient considérablement plus jeunes que les personnes l'ayant terminé, 59 % des personnes du premier groupe étant âgés de moins de 33 ans alors que 45 % des personnes ayant terminé leur programme se trouvaient dans cette tranche d'âge. Les personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives ne différaient pas de celles l'ayant terminé pour ce qui est de l'âge. Comparativement aux personnes ayant terminé leur programme, une plus grande proportion des personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles s'identifiaient comme étant des Autochtones (17 % contre 21 %).

Différences entre les groupes quant aux renseignements sur les peines et aux accusations d'infraction disciplinaire

Le tableau 3 présente les renseignements sur la peine et les accusations d'infraction disciplinaire associés à chaque groupe, ainsi que les résultats des analyses bidimensionnelles. La majorité de l'échantillon purgeait une peine de deux à quatre ans. Très peu des personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives purgeaient une peine de cinq ans ou plus ou une peine d'une durée indéterminée (3 %), comparativement à 14 % et à 15 % pour les deux autres groupes. Pour la plupart des délinquants de ce groupe d'étude, il s'agissait d'une première peine.

On a observé des différences importantes quant à la nature des crimes commis. Plus de 69 % des délinquants qui n'avaient pas terminé leur programme pour des raisons personnelles

étaient incarcérés pour avoir commis un crime violent, comparativement à 61 % pour les délinquants ayant terminé leur programme et à 47 % pour les délinquants n'ayant pas terminé pour des raisons administratives. La proportion de délinquants qui purgeaient une peine pour un crime lié à la drogue était nettement plus élevée dans le groupe des personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives (41 %) que chez les personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles et les personnes l'ayant terminé (29 %). Une plus grande proportion (38 %) des personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles avaient fait l'objet d'accusations d'infraction disciplinaire graves pendant leur incarcération, par rapport aux personnes ayant terminé leur programme (19 %) et à celles ne l'ayant pas terminé pour des raisons administratives (19 %).

Tableau 2

Données démographiques sur les délinquants en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie

Variables	Participants ayant terminé leur programme (*n* = 3 899)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) (*n* = 587)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) (*n* = 106)		Total (*N* = 4 592)		*V* de Cramer
	n	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	
État matrimonial[a]									0,04**
Célibataire	2 025	52	335	57	57	54	2 417	53	
Antérieurement marié	342	9	28	5	11	10	381	8	
Actuellement marié/en union de fait	1 517	39	221	38	38	36	1 776	39	
Âge au début du programme (quartiles)									0,07***
De 19 à 26 ans	884	23	203	35	26	24	1 113	24	
De 27 à 33 ans	883	23	142	24	29	28	1 054	23	
De 34 à 41 ans	1 106	28	135	23	26	24	1 267	28	
De 42 à 73 ans	1 026	26	107	18	25	24	1 158	25	
Ascendance autochtone									0,04*
Autochtone	667	17	122	21	25	24	814	18	
Non-Autochtone	3 232	83	465	79	81	76	3 778	82	

Nota : [a] *n* = 18 données manquantes.
**p* < 0,05; ***p* < 0,01; ****p* < 0,001.

Tableau 3

Renseignements sur la peine et accusations d'infraction disciplinaire pendant la peine en cours en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie

Variables	Participants ayant terminé leur programme (*n* = 3 899)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) (*n* = 587)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) (*n* = 106)		Total (*N* = 4 592)		*V* de Cramer
	n	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	
Durée de la peine									0,05***
2 ans ou moins	670	17	76	13	29	27	775	17	
De 2 à 5 ans	2 687	69	424	72	74	70	3 185	69	
Plus de 5 ans ou durée indéterminée	542	14	87	15	3	3	632	14	
Numéro de la peine actuelle									
1	2 557	66	393	68	77	73	3 027	66	
2	765	19	97	16	19	18	881	19	
3 ou plus	577	15	97	16	10	9	684	15	
Type d'infraction à l'origine de la peine actuelle									
Infraction liée à la drogue	1 144	29	158	27	43	41	1 345	29	0,04*
Crime violent	2 376	61	409	70	50	47	2 835	62	0,08***
Accusations pendant la peine en cours									
Accusations graves	725	19	223	38	20	19	968	21	0,16***
Accusations mineures	1 550	40	352	60	42	40	1 944	42	0,14***

*$p < 0,05$; ***$p < 0,001$.

Différences entre les groupes pour ce qui touche les besoins liés aux facteurs criminogènes et le risque de récidive

Le tableau 4 illustre la répartition et les différences relatives entre les groupes pour ce qui touche les domaines de besoins et le risque de récidive. De façon générale, les délinquants qui n'avaient pas terminé leur PTT pour des raisons personnelles ont obtenu des résultats beaucoup moins reluisants que ceux des délinquants ayant terminé leur PTT pour la plupart des domaines de besoins, dont le fonctionnement dans la collectivité, l'attitude, les fréquentations, l'orientation personnelle et affective, l'éducation et l'emploi, et les besoins globaux. Parmi les personnes n'ayant pas terminé leur PTT pour des raisons personnelles, 67 % avaient une 10e année ou moins, comparativement à un peu plus de 50 % des personnes ayant terminé leur PTT. Une large proportion de l'échantillon complet avait des antécédents de travail instables; toutefois, 93 % des personnes n'ayant pas terminé leur PTT pour des raisons personnelles ont déclaré avoir été dans une situation d'emploi instable avant leur incarcération, une proportion significativement plus élevée que chez les personnes ayant terminé leur programme (82 %). De plus, les personnes n'ayant pas terminé leur PTT pour des raisons personnelles présentaient un risque de récidive beaucoup plus élevé et un potentiel de réinsertion sociale plus faible que les personnes ayant terminé leur programme ou ne l'ayant pas terminé pour des raisons administratives. Pris ensemble, ces résultats indiquent que les personnes n'ayant pas terminé leur PTT pour des raisons personnelles présentent un risque et des besoins plus grands que les personnes des deux autres groupes, et en particulier des personnes ayant terminé leur programme.

Tableau 4

Besoins liés aux facteurs criminogènes et risque de récidivisme en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie

Variables	Participants ayant terminé leur programme (*n* = 3 899)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) (*n* = 587)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) (*n* = 106)		Total (*N* = 4 592)		*V* de Cramer
	n	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	
Fonctionnement dans la collectivité [a]									0,05***
Atout/aucun besoin	2 208	71	310	64	54	67	2 572	70	
Besoin modéré	760	25	152	31	19	24	931	26	
Besoin manifeste	115	4	26	5	7	9	148	4	
Attitude [a]									0,06***
Atout/aucun besoin	1 159	38	130	27	34	43	1 323	36	
Besoin modéré	1 057	34	175	36	24	30,0	1 256	35	
Besoin manifeste	867	28	183	37	22	27	1 072	29	
Fréquentations [a]									0,05**
Atout/aucun besoin	860	28	107	22	26	33	993	27	
Besoin modéré	1 324	43	202	41	30	37	1 556	43	
Besoin manifeste	899	29	179	37	24	30	1 102	30	
Relations conjugales/familiales [a]									
Atout/aucun besoin	1 852	60	280	58	50	63	2 182	60	
Besoin modéré	828	27	143	29	16	20	987	27	
Besoin manifeste	403	13	65	13	14	17	482	13	
Orientation personnelle/affective [a]									0,07***
Aucun besoin	468	15	47	10	16	20	531	14	
Besoin modéré	1 103	36	136	28	27	34	1 266	35	
Besoin manifeste	1 512	49	305	62	37	46	1 854	51	
Éducation/emploi [a]									0,05***
Atout/aucun besoin	1 034	33	167	34	26	33	1 227	34	
Besoin modéré	1 816	59	257	53	46	57	2 119	58	
Besoin manifeste	233	8	64	13	8	10	305	8	
Toxicomanie [a]									

Variables	Participants ayant terminé leur programme (*n* = 3 899)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) (*n* = 587)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) (*n* = 106)		Total (*N* = 4 592)		*V* de Cramer
	n	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	
Aucun besoin	37	1	6	1	0	0	43	1	
Besoin modéré	559	18	76	16	20	25	655	18	
Besoin manifeste	2 487	81	406	83	60	75	2 953	81	
A une 10[e] année ou l'équivalent [b]									0,11***
	1 835	51	368	68	55	57	2 258	53	
Antécédents d'emploi instables[c]									0,10***
	3 064	82	523	93	88	87	3 675	84	
Besoins globaux [d]									0,12***
Faibles	75	2	3	1	5	6	83	2	
Modérés	1 131	35	97	19	29	34	1 257	32	
Élevés	2 084	63	410	80	52	60	2 546	66	
Risque global de récidive[e]									0,07***
Faible	408	11	23	4	14	14	445	10	
Modéré	1 853	49	259	45	54	53	2 166	48	
Élevé	1 538	40	292	51	34	33	1 864	42	
Potentiel de réinsertion sociale [f]									0,10***
Faible	1 096	30	263	46	30	30	1 389	31	
Modéré	1 344	35	198	34	33	32	1 575	35	
Élevé	1 342	35	112	20	39	38	1 493	34	

Nota : [a] 941 données manquantes pour chaque domaine, [b] 318 données manquantes pour l'éducation, [c] 203 données manquantes pour les antécédents en matière d'emploi, [d]139 données manquantes pour les besoins globaux, [e]117 données manquantes pour le risque, [f]135 données manquantes pour le potentiel de réinsertion sociale.
***p* <0,01; ****p* < 0,001.

Différences entre les groupes sur le plan des antécédents de toxicomanie avant l'incarcération

Le tableau 5 présente des proportions et des comparaisons entre les groupes pour ce qui a trait à la drogue de prédilection des délinquants, à la consommation de drogues injectables et à la gravité du problème de toxicomanie dans l'année précédant l'arrestation. Les proportions, en ce

qui concerne les drogues les plus fréquemment utilisées, étaient généralement stables et ne présentaient pas de différences significatives. De façon générale, la cocaïne était la drogue de prédilection la plus populaire, suivie du cannabis et des opiacés. Près de 20 % de tous les individus de l'échantillon ont déclaré s'être injecté des drogues dans l'année précédant leur incarcération. En outre, la consommation de drogue et la dépendance à l'alcool ne différaient pas de façon significative entre les groupes du point de vue de la gravité; au total, la plupart des individus de l'échantillon (57 %) avaient des problèmes de drogue allant de modérés à graves.

Tableau 5
Antécédents de consommation et d'abus de drogue ou d'alcool en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie

Variables	Participants ayant terminé leur programme (*n* = 3 899)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) (*n* = 587)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) (*n* = 106)		Total (*N* = 4 592)	
	n	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%
Drogue de prédilection[a]								
Cannabis	1 067	27	160	27	33	31	1 260	27
Cocaïne	1 481	38	201	34	33	31	1 715	37
Opiacés d'ordonnance	401	10	70	12	15	14	486	11
Héroïne	115	3	24	4	3	3	142	3
Amphétamines	205	5	40	7	4	4	249	5
Autre[b]	125	3	23	4	3	3	151	3
Consommation de drogues injectables	729	18	132	23	19	18	880	19
Gravité de la consommation de drogue ou d'alcool								
Faible consommation de drogue et d'alcool	861	22	130	22	22	21	1 013	22
Consommation d'alcool de modérée à grave	342	9	41	7	11	10	394	9
Consommation de drogue de modérée à grave	2 211	57	349	60	64	60	2624	57
Consommation d'alcool et de drogue modérée à grave	485	12	67	11	9	9	561	12

Nota : [a] Les pourcentages relatifs à la drogue de prédilection ne totalisent pas 100 en raison de données manquantes : 505 données manquantes pour les participants ayant terminé leur programme, 69 données manquantes pour les participants n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles, et 15 données manquantes pour les participants n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives, [b] la catégorie « autre » comprend les stéroïdes, les optimiseurs de performance, les hallucinogènes, les inhalants, des médicaments d'ordonnance (benzodiazépines, tranquillisants, barbituriques), et la méthadone.

Différences entre les groupes pour ce qui touche l'exposition aux PTT et la motivation à l'égard des interventions

Le tableau 6 présente l'exposition aux PTT et la motivation à l'égard des interventions en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie. La plupart des individus de chaque groupe ont participé à un PTT d'intensité modérée; toutefois, des différences significatives ont été constatées entre les groupes pour ce qui touche la répartition de l'intensité des programmes. Un nombre plus élevé de personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles avaient suivi un programme d'intensité élevée (25 %), comparativement aux personnes ayant terminé leur programme (16 %) et aux personnes ne l'ayant pas terminé pour des raisons administratives (10 %).

Ces groupes présentaient également des différences significatives du point de vue de la motivation à l'égard des interventions. Plus particulièrement, une proportion plus élevée de personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles présentaient un faible degré de motivation (16 %), comparativement aux personnes ayant terminé leur programme (7 %) et aux personnes ne l'ayant pas terminé pour des raisons administratives (3 %).

Tableau 6
Exposition aux programmes de traitement de la toxicomanie et motivation à l'égard des interventions en fonction de l'état de la participation au programme de traitement de la toxicomanie

Variables	Participants ayant terminé leur programme (*n* = 3 899)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) (*n* = 587)		Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) (*n* = 106)		Total (*N* = 4 592)		*V* de Cramer
	n	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	
Intensité du PTT en cours									0,09***
Intensité modérée	3 290	84	439	75	95	90	3 824	83	
Intensité élevée	609	16	148	25	11	10	768	17	
Motivation à l'égard des interventions[a]									0,10***

Faible	269	7	92	16	3	3	364	8
Moyenne	2 641	70	415	72	76	74	3 132	70
Élevée	873	23	66	12	23	23	962	22

[a] Motivation : 134 données manquantes. ***$p < 0{,}001$.

Régression logistique distinguant les délinquants ayant terminé leur programme de ceux ne l'ayant pas terminé pour des raisons personnelles.

Les analyses réalisées jusqu'ici indiquent que les délinquants n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles diffèrent de ceux ayant terminé leur programme pour toute une gamme de variables, parmi lesquelles les variables démographiques, les variables relatives aux peines et aux infractions, les risques et les besoins. En revanche, les délinquants qui n'avaient pas terminé leur PTT pour des raisons administratives ne différaient de ceux qui l'avaient terminé que pour très peu de variables. À la lumière de cette constatation et étant donné la petite taille de l'échantillon de délinquants n'ayant pas terminé leur PTT pour des raisons administratives, il a été décidé d'exclure les délinquants de cette catégorie de la régression logistique, et de se pencher uniquement sur les délinquants ayant terminé leur PTT et sur ceux ne l'ayant pas terminé pour des raisons personnelles.

Une régression logistique multiple a été utilisée pour caractériser la relation entre les caractéristiques démographiques, les antécédents criminels, les accusations d'infraction disciplinaire, les besoins liés aux facteurs criminogènes, la dépendance à l'alcool, le type de PTT et l'état de la participation au programme de PTT. Le tableau 7 présente les rapports de cotes corrigés (RCC) et les intervalles de confiance (IC) à 95 %. Les résultats montrent que, comparativement aux délinquants n'ayant pas terminé leur PTT pour des raisons personnelles, les délinquants qui l'avaient terminé étaient plus susceptibles d'être plus âgés, d'avoir une dépendance modérée à l'alcool et d'être plus motivés à l'égard des interventions. Les délinquants n'ayant pas terminé leur PTT pour des raisons personnelles étaient, quant à eux, plus susceptibles de purger une peine pour avoir commis un crime violent, d'avoir fait l'objet d'accusations graves pendant leur incarcération, de présenter des besoins au chapitre de l'orientation personnelle et affective, d'avoir un niveau de scolarité moins élevé, d'avoir des antécédents d'emploi instables, et d'avoir participé à un PTT d'intensité modérée que les délinquants ayant terminé leur PTT.

Tableau 7

Rapports de cotes corrigés et intervalles de confiance à 95 % pour la régression logistique distinguant les participants ayant terminé leur programme de ceux ne l'ayant pas terminé pour des raisons personnelles (n = 4 486)

Variables	Rapport de cotes corrigé	Intervalles de confiance à 95 %
Âge au début du programme (quartiles)***		
26 ans ou moins (réf.)		
De 27 à 33 ans	0,63	De 0,48 à 0,83
De 34 à 41 ans	0,54	De 0,41 à 0,71
De 42 à 73 ans	0,46	De 0,34 à 0,63
Type d'infraction à l'origine de la peine actuelle		
Crime violent*	1,31	De 1,04 à 1,65
Accusation grave***	1,93	De 1,55 à 2,34
Attitude*		
Atout/aucun besoin (réf.)		
Besoin modéré	1,43	De 1,10 à 1,85
Besoin manifeste	1,43	De 1,09 à 1,89
Orientation personnelle/affective*		
Atout/aucun besoin (réf.)		
Besoin modéré	1,18	De 0,83 à 1,69
Besoin manifeste	1,55	De 1,10 à 2,18
Éducation		
A moins d'une 10e année ou l'équivalent ***	1,84	De 1,49 à 2,28
Antécédents en matière d'emploi		
Antécédents d'emploi instables**	1,89	De 1,30 à 2,77
Dépendance à l'alcool**		
Aucune/faible (réf.)		
Modérée	0,60	De 0,42 à 0,84
Importante/grave	0,81	De 0,60 à 1,16
Intensité du programme***		
Modérée (réf.)		
Élevée	1,63	De 1,29 à 2,07
Motivation à l'égard des interventions**		
Faible (réf.)		
Modérée	0,60	De 0,44 à 0,83
Élevée	0,47	De 0,30 à 0,72

*p < 0,05; **p <0,01; ***p < 0,001

Analyse

L'objectif de la présente étude était d'examiner ce qui distingue les délinquants qui terminent leur programme de traitement de la toxicomanie de ceux qui ne le terminent pas pour des raisons personnelles ou pour des raisons administratives, en se penchant sur leurs profils sociodémographiques, leurs antécédents de toxicomanie avant l'incarcération, leur type d'exposition aux programmes de traitement de la toxicomanie, leur comportement en établissement et leurs antécédents criminels. Contrairement aux autres études menées antérieurement sur l'abandon des programmes offerts en milieu correctionnel, la présente étude portait plus particulièrement sur les participants aux programmes de traitement de la toxicomanie.

Les résultats montrent une certaine cohérence avec la documentation en ce qui concerne la typologie des participants qui terminent leur programme par rapport à ceux qui ne le terminent pas, et en ce qui concerne la proportion des délinquants qui terminent leur programme. Dans la présente étude, près de 85 % des délinquants inscrits dans un programme de traitement de la toxicomanie l'ont suivi jusqu'à la fin. Cette proportion est la même que celle observée dans le cadre d'autres études (p. ex., McMurran et Theodosi, 2007). Dans la présente étude, une distinction a été établie entre les différentes raisons menant à l'abandon des programmes par les participants, afin qu'une comparaison significative puisse être effectuée entre les personnes qui quittent leur programme pour des raisons de nature personnelle et celles qui le font en raison de circonstances externes. Les résultats ont montré une certaine hétérogénéité au sein des groupes de personnes n'ayant pas terminé leur programme. Les délinquants qui n'avaient pas terminé leur PTT pour des raisons personnelles présentaient un profil de risque plus élevé que ceux qui n'avaient pas terminé leur programme pour des raisons administratives. En outre, les délinquants qui n'avaient pas terminé leur premier PTT pour des raisons personnelles se sont révélés différents de ceux l'ayant terminé, et ce, selon un certain nombre de variables. Des différences moins marquées ont été observées entre les personnes ayant terminé leur programme et celles ne l'ayant pas terminé pour des raisons administratives, ce qui est conforme aux résultats d'autres études faites sur le sujet (p. ex., Nunes et Cortoni, 2006b).

Les délinquants qui n'avaient pas terminé leur programme pour des raisons personnelles présentaient des caractéristiques démographiques différentes de celles des délinquants ayant

terminé leur programme. Notamment, les délinquants qui n'avaient pas terminé leur programme pour des raisons personnelles étaient généralement plus jeunes, moins scolarisés et plus susceptibles d'avoir des antécédents d'emploi instables. En ce qui concerne leurs antécédents criminels, ils étaient plus susceptibles de purger une peine pour avoir commis un crime violent, et d'avoir fait l'objet d'accusations graves pendant leur incarcération. Ce profil particulier de participants qui ne terminent pas leur PTT cadre avec les résultats d'autres recherches menées dans d'autres établissements auprès de diverses populations (Agosti et coll. 1996; Brown, 2010; Butzin et coll., 2002; Cortoni, Nunes et Latendresse, 2006; Evans et coll., 2009; Hanson et Bussiere 1998; Hiller et coll., 1999; McMurran et McCulloch 2007; McMurran et Theodosi 2006; Nunes et Cortoni 2006a, 2006b; Saum et coll., 2001; Wormith et Olver 2002).

Plus particulièrement, les délinquants n'ayant pas terminé leur programme avaient généralement un niveau de scolarité plus faible que celui des autres groupes. Dans le cadre d'une étude portant sur les raisons du non-achèvement des PTT, de nombreux délinquants ayant abandonné leur PTT ont indiqué l'avoir fait parce qu'ils avaient de la difficulté à comprendre la matière et à s'en souvenir, et parce qu'ils trouvaient trop difficile le fait que cette matière soit présentée sous forme d'une formation en classe (Dursun, 2012). Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée sur la santé mentale et sur les difficultés d'apprentissage dans le cadre de la présente étude, les résultats indiquent qu'il est possible que ce groupe éprouve davantage de difficultés dans ce type de formation en classe. Autrement, il se pourrait simplement que les délinquants qui abandonnent leur programme correctionnel préfèrent généralement un autre type d'apprentissage. Par exemple, les délinquants qui ont de la difficulté à apprendre en groupe peuvent trouver difficile d'assister aux séances du PTT jusqu'à la fin, et présenter ainsi une réceptivité différente aux programmes. Un récent rapport du SCC a fait état d'une augmentation du nombre de délinquants ayant des besoins particuliers associés notamment à une déficience intellectuelle ou cognitive, à des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, à des difficultés d'apprentissage et à des troubles mentaux (SCC, 2010). Ce rapport met également en lumière la nécessité de maximiser le potentiel d'apprentissage et la participation aux programmes en donnant aux délinquants l'occasion d'acquérir des compétences concrètes qui correspondent à leurs besoins particuliers (SCC, 2010). Il est essentiel d'adapter le mode de prestation des programmes pour être en mesure de régler les problèmes courants auxquels sont confrontés les délinquants qui suivent des PTT, et qui peuvent les pousser à abandonner leur programme. La

présente étude n'aborde pas les différents types d'apprentissage individuels, mais il serait intéressant de se pencher sur le sujet dans le cadre de recherches ultérieures.

D'importantes différences ont été observées entre les personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles et les personnes l'ayant terminé, pour ce qui touche le risque, les besoins et la motivation. Les personnes n'ayant pas terminé leur PTT présentaient généralement un risque de récidive plus élevé et des besoins plus grands dans divers domaines, et démontraient un niveau de motivation moindre à l'égard des interventions. De même, les délinquants qui avaient été exclus de leur PTT ou qui l'avaient abandonné présentaient un profil différent de ceux qui ne l'avaient pas terminé pour des raisons administratives. Sur le plan des antécédents criminels, les personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles purgeaient généralement une peine plus longue et étaient plus susceptibles d'avoir commis un crime violent et d'avoir fait l'objet d'accusations graves ou mineures pendant leur incarcération. Des différences significatives ont également été observées entre les deux types de non-achèvement au chapitre du risque, des besoins et de la motivation. Les personnes n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons personnelles présentaient un risque plus élevé de récidive et des besoins plus grands dans les divers domaines, avaient un plus faible potentiel de réinsertion sociale et étaient moins motivées à l'égard des interventions. Ces résultats corroborent ceux de Nunes et Cortoni (2006a, 2006b), qui ont indiqué que les délinquants qui abandonnaient leur programme ou en étaient exclus présentaient généralement un risque plus élevé, avaient de plus grands besoins en ce qui concerne les facteurs criminogènes et étaient moins motivés à l'égard des interventions que les personnes de tous les autres groupes n'ayant pas terminé leur programme. Cela donne à penser que la réinsertion sociale des personnes qui abandonnent leur programme est plus problématique du point de vue des risques et des besoins, et que, par conséquent, le traitement de ces personnes est une priorité.

La proportion de personnes qui suivaient un PTT-Intensité élevée et qui n'ont pas terminé leur programme pour des raisons personnelles était beaucoup plus élevée que celle des personnes ayant terminé leur programme et celle des personnes ne l'ayant pas terminé pour des raisons administratives. Cette constatation donne à penser que les délinquants qui ont le plus besoin d'aide pour surmonter leurs problèmes de toxicomanie ne profitent pas des bienfaits des programmes puisqu'ils ne les terminent pas. Cela vient à l'encontre des observations antérieures

qui ont démontré un lien entre la gravité des problèmes, la motivation à l'égard du traitement et le fait de demeurer plus longtemps dans le programme (Hiller et coll., 2009).

Les différences sociodémographiques entre les délinquants qui terminent leur PTT et ceux qui ne le terminent pas pour des raisons personnelles indiquent que la gestion de cas devrait être mieux adaptée pour les personnes qui abandonnent le programme. Selon les résultats, les personnes qui ne terminent pas leur PTT pour des raisons personnelles présentent des problèmes de comportement, et c'est principalement dans ce groupe qu'on retrouve la plus grande proportion de délinquants qui présentent des besoins élevés quant aux facteurs criminogènes liés à l'attitude et à l'orientation personnelle et affective. Les résultats montrent que ceux qui abandonnent leur programme ou qui en sont exclus ne constituent peut-être pas un groupe de comparaison adéquat pour les personnes qui terminent leur programme, en raison des nombreuses variables où ils différaient avant même leur admission au programme. Plus particulièrement, ces personnes étaient plus susceptibles d'avoir commis un crime violent et des antécédents d'emploi instables et d'être plus jeunes lors de leur incarcération, moins scolarisées et moins motivées à changer. Il faudrait peut-être se pencher davantage sur la gestion de cas de ces délinquants et mettre en place pour eux des interventions axées sur la motivation, la gestion du risque et l'éducation, afin qu'ils poursuivent leur participation aux programmes. Des programmes préparatoires, notamment le programme préparatoire du Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI), pourraient permettre d'aider les délinquants nécessitant une supervision et une attention plus étroites à se préparer au PTT. Le programme préparatoire du MPCI, qui est offert aux délinquants purgeant une peine de quatre ans ou moins, vise à cerner les facteurs de risque, à expliquer la nature et le but des programmes correctionnels, et à permettre aux délinquants d'acquérir les compétences de base requises pour s'adapter à la vie en établissement (SCC, 2013b). Selon le principe de la réceptivité, un traitement efficace tient compte des caractéristiques uniques de la personne qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à tirer des enseignements de son programme (Bonta et Andrews, 2007). Établir le profil des délinquants qui sont susceptibles d'abandonner le programme pourrait permettre d'améliorer la prestation des programmes, en ciblant les personnes les plus à risque de ne pas terminer leur PTT et en menant des interventions adaptées à leurs différents besoins. En se fondant sur cette théorie, le SCC a mis sur pied un portail sur la réceptivité afin d'améliorer la capacité du personnel qui travaille auprès des délinquants à les motiver, à les faire participer et à mener des

interventions auprès d'eux de façon efficace. Ce portail, auquel peuvent accéder tous les employés du SCC, fournit des renseignements sur la façon de cerner les difficultés propres à chaque délinquant et d'y répondre, afin d'améliorer l'efficacité des interventions. Dans le cadre du MPCI, le SCC a également élaboré un module de motivation, qui est une intervention structurée et systématique destinée aux délinquants qui refusent de participer aux programmes, qui les abandonnent ou qui ont besoin d'aide pour les terminer (SCC, 2013b). Il fournit également au personnel chargé des programmes des occasions directes d'améliorer la motivation des délinquants ou d'accroître la pertinence du matériel des programmes pour les délinquants qui ont besoin d'aide pour comprendre ou appliquer le contenu des programmes. Le module de motivation et le portail sur la réceptivité aideront le SCC à intervenir efficacement auprès des délinquants.

Limites et orientations futures

La présente étude comporte des limites qui doivent être prises en compte. L'étude visait à comparer les caractéristiques des personnes ayant terminé leur programme de PTT avec celles des personnes ne l'ayant pas terminé, mais visait également à faire ressortir les différences importantes qui existent entre les types de non-achèvement des programmes : raisons administratives et raisons personnelles (liées au délinquant lui-même). Cependant, en raison de la petite taille de l'échantillon composé de délinquants n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives (n = 106), ce groupe n'a pas pu être inclus dans l'analyse de régression. Les résultats à deux variables, pour ce groupe, doivent être interprétés avec prudence. En outre, puisque cette étude ne portait que sur les délinquants de sexe masculin, les résultats ne peuvent pas être appliqués à l'ensemble des délinquants.

Seules les données relatives au premier PTT suivi par les délinquants ont été utilisées dans cette étude. Le fait de connaître l'état de la participation aux programmes subséquents aurait pu aider à préciser les différences entre personnes qui terminent leur PTT et celles qui ne le terminent pas. Par exemple, nous ne savons pas s'il y a des différences entre les délinquants qui n'ont pas réussi à terminer leur premier PTT pour des raisons administratives, mais qui réussissent leur second PTT, et ceux qui n'ont pas terminé leur premier PTT ni les PTT subséquents pour des raisons administratives. Cette question pourrait faire l'objet d'une étude ultérieure.

Les études qui portent sur les programmes de traitement de la toxicomanie comparent souvent les personnes qui terminent leur PTT et celles qui ne le terminent pas pour évaluer l'efficacité de ces programmes. À la lumière des différences observées entre les groupes étudiés, il conviendrait de faire preuve de réserve, lors de futures études portant sur l'efficacité des programmes, en comparant les résultats postlibératoires des personnes qui ont terminé leur PTT avec ceux des personnes qui ne l'ont pas terminé. Les raisons de l'abandon devraient être prises en compte. Il n'est pas encore clairement établi que les personnes qui n'ont pas terminé leur PTT pour des raisons administratives sont différentes des autres du point de vue des risques, des besoins et de la motivation à l'égard du traitement. En ce qui concerne ces caractéristiques, la présente étude indique une plus grande similitude entre ces personnes et les personnes ayant terminé leur programme. Toutefois, en raison de la petite taille de l'échantillon, ces résultats doivent être interprétés avec prudence. Il semble néanmoins que les délinquants n'ayant pas terminé leur programme pour des raisons administratives constituent un groupe plus adéquat avec lequel comparer le groupe des délinquants ayant terminé leur programme sur le plan des résultats postlibératoires, puisque ces groupes se distinguent essentiellement par le fait d'avoir terminé ou non le programme.

Conclusions

Les problèmes de toxicomanie sont très répandus parmi les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada, et la présence d'un tel problème nuit à leurs chances de réussir leur réinsertion sociale. On sait que les programmes existants réduisent efficacement les probabilités de récidive et de nouvelles condamnations, mais ces effets positifs sont considérablement réduits lorsque le délinquant ne termine pas son programme, indépendamment des nombreuses variables qui distinguent les personnes ayant terminé leur programme de celles ne l'ayant pas terminé (p. ex., Doherty et coll., sous presse; Ternes et coll., sous presse). La présente étude dresse le profil des délinquants qui n'ont pas terminé leur PTT en raison de circonstances personnelles, d'un abandon ou d'un renvoi, dans le but de faciliter la détermination des délinquants les plus susceptibles de ne pas terminer leur programme. Ces conclusions ont une incidence sur les stratégies visant à maintenir les délinquants dans les programmes correctionnels qui sont adoptées.

Bibliographie

Agosti, V., Nunes, E., & Ocepeck-Welikso, K. (1996). Patient Factors Related to Early Attrition from an Outpatient Cocaine Research Clinic. *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse,* 22(1), 29-39.

Australian Institute of Health and Welfare (2010). *The health of Australia's prisoners 2009.* (Cat. n° PHE 123). Canberra, Australie : AIHW.

Boland, F., Henderson, K., & Baker, J. (1998). Les domaines de besoins du délinquant : évaluation de la toxicomanie. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 10, 34-37.

Bonta, J. & Andrews, D. A. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*. Ottawa, ON : Sécurité publique Canada. Consulté en septembre 2012 à l'adresse : http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/rsk-nd-rspnsvty/index-fra.aspx.

Brown, R. (2010). Associations with substance abuse treatment among drug court participants. *Substance Use and Misuse,* 45(12), 1874-1891.

Brown, S.L. et Motiuk, L.L. (2005). *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) : Examen méta-analytique, psychométrique et consultative* (R-164). Ottawa, ON: Service correctionnel du Canada.

Butzin, C. A., Saum, C. A., & Scarpitti, F. R. (2002). Factors associated with completion of a drug treatment court diversion program. *Substance Use and Misuse,* 37(12-13), 1615-1633.

Cann, J., Falshaw, L., Nugent, F., & Friendship, C. (2003). *Understanding what works: Accredited cognitive skills programmes for adult men and young offenders* (Home Office Research Findings n° 226). Londres : Home Office.

Cortoni, F., Nunes, K., & Latendresse, M. (2006). *Examen de l'efficacité du Programme de prévention de la violence* (R-178). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Doherty, S., Ternes, M., & Matheson, F. (sous presse). *Examen de l'efficacité du Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée sur l'adaptation au milieu carcéral et les résultats postlibératoires*. Rapport soumis pour publication.

Dursun, A. (2012*). Predicting drop out from offender substance abuse treatment and reasons for non-completion using archival data* (mémoire inédit). Ottawa, ON : Université Carleton.

Nafekh, M. & Motiuk, L. (2002). *L'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R1) : Un examen psychométrique* (R-126). Ottawa, ON: Service correctionnel du Canada.

Evans, E., Hser, Y., & Huang, D. (2009). Employment Services Utilization and Outcomes among Substance Abusing Offenders Participating in California's Proposition 36 Drug Treatment Initiative. *Journal of Behavioral Health Services and Research,* 37(4), 461-476.

Gendreau, P., Goggin, C., Cullen, F. T., & Andrews, D. A. (2000). Les effets des sanctions communautaires et de l'incarcération sur la récidive. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 12, 10-13.

Grant, B. A., Kunic, D., MacPherson, P., McKeown, C., & Hansen, E. (2003). *Le Programme intensif de traitement de la toxicomanie (PITT) : résultats des programmes pilotes* (R-140). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Hanson, R. K. & Bussiere, M. T. (1998). Predicting relapse : A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology,* 66(2), 348-362.

Hiller, M. L., Knight, K., & Simpson, D. D. (1999). Risk Factors that Predict Drop-out from corrections-based treatment for drug abuse. *The Prison Journal,* 79, 411-430.

Hiller, M. L., Narevic, E., Webster, J. M., Rosen, P., Staton, M., Leukefeld, C., Garrity, T. F., & Kayo, R. (2009). Problem severity and motivation for treatment in incarcerated substance abusers. *Substance Use and Misuse,* 44(1), 28-41.

Kunic, D. & Varis, D. D. (2009). *Le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT) : examen des effets de l'achèvement avec succès du programme sur les résultats postlibératoires* (R-217). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Kunic, D. (2006). Le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT). *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 18(1), 22-26.

McMurran, M. & McCulloch, A. (2007). Why don't offenders complete treatment? Prisoners' reasons for non-completion of a cognitive skills programme. *Psychology, Crime and Law,* 13(4), 345-354.

McMurran, M. & Theodosi, E. (2007). Is treatment non-completion associated with increased reconviction over no treatment? *Psychology, Crime and Law*, 13(4), 333-343.

Motiuk, L.L. (1997). Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 9(1), 18-22.

Motiuk, L. & Nafekh, M. (2001). Utiliser le potentiel de réinsertion sociale évalué à l'admission pour déceler les meilleurs candidats à la mise en liberté. *Forum – Recherche sur*

l'actualité correctionnelle, 13, 11-13.

Motiuk, L., Cousineau, C., & Gileno, J. (2005). *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté : aperçu statistique*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Nunes, K. L. & Cortoni, F. (2006a). *Évaluation du risque de décrochage ou de renvoi chez les délinquants qui participent à des programmes correctionnels* (R-177). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Nunes, K. L. & Cortoni, F. (2006b). *L'hétérogénéité des délinquants ayant abandonné leur traitement* (R-176). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Saum, C. A., Scarpitti, F. R., & Robbins, C. (2001). Violent offenders in drug court. *Journal of Drug Issues,* 31, 107-128.

Service correctionnel du Canada (2007). Directive du commissaire. *Planification correctionnelle et profil criminel (705-6)*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada (2010). *Évolution de la population carcérale sous responsabilité fédérale : faits saillants 2009*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada. (2013a). *Modèle de programme correctionnel intégré : programmes multicibles*. Consulté en novembre 2013 à l'adresse : http://infonet/NR/rdonlyres/45A8A360-9BB5-4E72-82D5-4CD567C31B7E/0/MPCI_PM_F.pdf.

Service correctionnel du Canada (2013b). *Revitaliser les programmes correctionnels pour augmenter la contribution du Service correctionnel du Canada à la sécurité publique : vers un Modèle de programme correctionnel intégré*. Consulté en avril 2014 à l'adresse : http://infonet/NR/rdonlyres/5A9DB370-FEDC-4493-8040-E9B751F2B7E2/0/MPCI_IP_F.pdf.

Skinner, H. A. (1982). The Drug Abuse Screening Test. *Addictive Behaviours,* 7, 363-371.

Skinner, H. A. & Horn, J. L. (1984). *Alcohol Dependence Scale (ADS): Users Guide.* Toronto, ON : Addiction Research Foundation.

Ternes, M., Doherty, S., &Matheson, F. (sous presse). *Examen de l'efficacité du Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée sur l'adaptation au milieu carcéral et les résultats postlibératoires*. Rapport soumis pour publication.

UK Drug Policy Commission (2008). *Reducing Drug Use, Reducing Reoffending.* Londres, R.-U. : UK Drug Policy Commission.

Weekes, J. R., Millson, W. A., & Lightfoot, L. O. (1995). Facteurs influant sur le résultat du traitement des délinquants toxicomanes. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 7(3), 8-11.

Weekes, J. R., Moser, A. E., Ternes, M., & Kunic, D. (2009). *La toxicomanie parmi les délinquants de sexe masculin* (RS-09-02). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Wormith, J. S. & Olver, M. E. (2002). Offender treatment attrition and its relationship with risk, responsivity, and recidivism. *Criminal Justice and Behavior*, 29, 447-471.

Yudko, E., Lozhkina, O., & Fouts, A. (2007). A comprehensive review of the psychometric properties of the Drug Abuse Screening Test. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 32(2), 189-198.

Annexe A : Tests du chi carré a posteriori

Tableau A1

Tests du chi carré a posteriori aux fins de comparaison entre les groupes pour ce qui touche les données démographiques des délinquants

Données démographiques des délinquants	Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) comparés aux participants l'ayant terminé	Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) comparés aux participants l'ayant terminé	Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) comparés aux participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles)
État matrimonial	$\chi^2(2,4468)=12,68$, $p=0,0018$, $V=0,05$	$\chi^2(2,3990)=0,61$, $p=0,73$, $V=0,01$	$\chi^2(2,690)=5,25$, $p=0,0726$, $V=0,08$
Âge au début du programme (quartiles)	$\chi^2(3,4486)=48,92$, $p<0,0001$, $V=0,10$	$\chi^2(3,4005)=1,99$, $p=0,57$, $V=0,02$	$\chi^2(3,693)=4,55$, $p=0,21$, $V=0,08$
Ascendance autochtone	$\chi^2(1,4447)=4,66$, $p=0,03$, $V=0,03$	$\chi^2(1,3969)=3,04$, $p=0,08$, $V=0,03$	$\chi^2(1,688)=0,44$, $p=0,51$, $V=0,03$
A moins d'une 10e année ou l'équivalent	$\chi^2(1,4178)=55,04$, $p<0,0001$, $V=0,11$	$\chi^2(1,3729)=1,72$, $p=0,19$, $V=0,02$	$\chi^2(1,641)= 3,81$, $p=0,05$, $V=-0,08$
Antécédents d'emploi instables	$\chi^2(1,4288)=39,14$, $p<0,0001$, $V=0,10$	$\chi^2(1,3825)=1,60$, $p=0,21$, $V=0,02$	$\chi^2(1,665)=3,60$, $p=0,06$, $V=-0,07$

Tableau A2

Tests du chi carré a posteriori aux fins de comparaison entre les groupes pour ce qui touche l'infraction liée à la peine actuelle et l'intensité du programme

Renseignements sur l'infraction (peine actuelle)	Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) comparés aux participants l'ayant terminé	Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) comparés aux participants l'ayant terminé	Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) comparés aux participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles)
Durée de la peine	$\chi^2(2,4486)=6,62$, $p=0,036$, $V=0,04$	$\chi^2(2,4005)=15,43$, $p=0,0004$, $V=0,06$	$\chi^2(2,693)=22,32$, $p<0,0001$, $V=0,18$
Type d'infraction			
Liée à la drogue	$\chi^2(1,4486)=1,46$, $p=0,23$, $V=-0,02$	$\chi^2(1,4005)=6,24$, $p=0,01$, $V=0,04$	$\chi^2(1,693)=8,12$, $p=0,0044$, $V=0,11$
Crime violent	$\chi^2(1,4486)=16,55$, $p< 0,0001$, $V=0,06$	$\chi^2(1,4005)=8,19$, $p=0,00421$, $V=-0,04$	$\chi^2(1,693)=20,34$, $p< 0,0001$, $V=-0,17$
Accusations liées à la peine en cours			
Accusation mineure	$\chi^2(1,4486)=85,34$, $p<0,0001$, $V=0,14$	$\chi^2(1,4005)=0,0007$, $p=0,98$, $V=-0,0004$	$\chi^2(1,693)=15,15$, $p<0,0001$, $V=-0,15$
Accusation grave	$\chi^2(1,4486)=115,15$, $p<0,0001$, $V=0,16$	$\chi^2(1,4005)=0,005$, $p=0,94$, $V=0,001$	$\chi^2(1,693)=14,42$, $p=0,0001$, $V=-0,14$
Intensité du programme	$\chi^2(1,4486)=33,48$, $p<0,0001$, $V=0,09$	$\chi^2(1,4005)=2,17$, $p=0,14$, $V=-0,02$	$\chi^2(1,693)=11,18$, $p=0,0008$, $V=-0,13$

Tableau A3

Tests du chi carré a posteriori aux fins de comparaison entre les groupes pour ce qui touche les besoins liés aux facteurs criminogènes, le risque de récidive et la motivation à l'égard des interventions

Toxicomanie	Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles) comparés aux participants l'ayant terminé	Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) comparés aux participants l'ayant terminé	Participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons administratives) comparés aux participants n'ayant pas terminé leur programme (raisons personnelles)
Fonctionnement dans la collectivité	$\chi^2(2,3571)=13,6$, $p=0,0011$, $V=0,06$	$\chi^2(2,3163)=5,31$, $p=0,07$, $V=0,04$	$\chi^2(2,568)=2,80$, $p=0,25$, $V=0,07$
Attitude	$\chi^2(2,3571)=26,91$, $p<0,0001$, $V=0,09$	$\chi^2(2,3163)=0,92$ $p=0,63$, $V=0,02$	$\chi^2(2,568)=8,57$, $p=0,01$, $V=0,12$
Fréquentations	$\chi^2(2,3571)=13,67$, $p=0,001$, $V=0,06$	$\chi^2(2,3163)=1,15$, $p=0,56$, $V=0,02$	$\chi^2(2,568)=4,40$, $p=0,11$, $V=0,09$
Orientation personnelle/affective	$\chi^2(2,=3571)=31,58$, $p<0,0001$, $V=0,09$	$\chi^2(2,3163)=1,40$, $p=0,50$, $V=0,02$	$\chi^2(2,568)=10,51$, $p=0,005$, $V=0,14$
Éducation/emploi	$\chi^2(2,3571)=18,53$, $p<0,0001$, $V=0,07$	$\chi^2(2,3163)=0,66$, $p=0,72$, $V=0,01$	$\chi^2(2,568)=0,89$, $p=0,64$, $V=0,04$
Besoins globaux	$\chi^2(2,4351)=56,12$, $p<0,0001$, $V=0,11$	$\chi^2(2,3880)=5,39$, $p=0,07$, $V=0,04$	$\chi^2(2,675)=33,98$, $p<0,0001$, $V=0,22$
Risque de récidive	$\chi^2(2,4373)=37,17$, $p<0,0001$, $V=0,09$	$\chi^2(2,3901)=2,43$, $p=0,30$, $V=0,03$	$\chi^2(2,676)=21,61$, $p<0,0001$, $V=0,18$
Potentiel de réinsertion	$\chi^2(2,4355)=83,64$, $p<0,0001$, $V=0,14$	$\chi^2(2,3884)=0,50$, $p=0,78$, $V=0,01$	$\chi^2(2,675)=19,06$, $p<0,0001$, $V=0,17$
Motivation à l'égard des interventions	$\chi^2(2,4356)=79,37$, $p<0,0001$, $V=0,14$	$\chi^2(2,3885)=2,79$, $p=0,25$, $V=0,03$	$\chi^2(2,675)=18,62$, $p<0,0001$, $V=0,17$